REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire n°01 du 14 Rajab 1436H correspondant au 03 mai 2015 relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2015-2016

La présente circulaire a pour objet de définir les règles générales applicables, en matière de préinscription et d'orientation, aux titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2015 – 2016.

L'accès à l'enseignement et la formation supérieurs est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre étranger reconnu équivalent.

1. Préinscription, orientation et inscription

1.1 Conditions générales

L'orientation vers l'enseignement et la formation supérieurs obéit à un classement qui repose sur les trois paramètres suivants :

- les vœux exprimés par le titulaire du baccalauréat,
- la série et les résultats du baccalauréat : moyenne générale du baccalauréat, mention et la note des matières essentielles,
- les capacités d'accueil des établissements d'enseignement et de formation supérieurs.

Pour participer au classement, certains domaines de formation, filières de formation et classes préparatoires, exigent une moyenne générale minimale au baccalauréat. Cette moyenne n'ouvre pas automatiquement droit à une inscription définitive.

Ce classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat. Des conditions complémentaires de préinscription sont exigées pour l'accès à certains domaines de formation, filières de formation et classes préparatoires.

En plus des conditions précédentes, l'accès à certaines filières est subordonné, selon le cas, à un concours, à un test d'aptitude ou à un entretien avec un jury.

La préinscription, l'orientation et le recours des nouveaux bacheliers se font exclusivement en ligne. Pour réaliser ces opérations, deux sites Internet sont mis à la disposition des nouveaux bacheliers:

http://www.orientation.esi.dz http://www.mesrs.dz

Dans la suite du texte, la dénomination « sites internet dédiés » servira à désigner les deux sites internet cidessus mentionnés.

Pour permettre et faciliter l'accès à ces deux sites internet, une connexion gratuite est mise à la disposition des nouveaux bacheliers, à partir des cyberespaces ouverts à cet effet au niveau des établissements universitaires.

1.2 Préinscription et orientation en licence dans le système Licence - Master - Doctorat (LMD)

L'annexe 01 (pages 10 à 29) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les licences des domaines de formation du système LMD.

- Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation,
- Colonne 2 : Domaines ou filières de formation,
- Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant le domaine ou la filière de formation,
- Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs,
- Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux domaines ou filières de formation,
- Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription. Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux domaines ou filières de formation.

1.3 Préinscription et orientation dans les filières à recrutement national

L'annexe 02 (pages 30 à 38) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières à recrutement national.

- Colonne 1 : Code d'identification de la filière à recrutement national,
- Colonne 2 : Intitulé de la filière à recrutement national,
- Colonne 3: Intitulé des spécialités,
- Colonne 4: Etablissement de formation assurant la filière à recrutement national,
- Colonne 5 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des filières à recrutement national,
- Colonne 6 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières à recrutement national,
- Colonne 7 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux filières à recrutement national.

1.4 Préinscription et orientation dans les classes préparatoires

Au titre de la rentrée universitaire 2015–2016, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans une école nationale supérieure doivent :

- Postuler à une préinscription dans une classe préparatoire,
- Etre sélectionnés parmi les candidats aux classes préparatoires;
- Avoir réussi au concours d'accès aux écoles nationales supérieures après deux années d'études préparatoires.

Au terme de l'opération d'orientation, le bachelier peut être affecté dans une classe préparatoire de son choix en fonction des disponibilités d'accueil.

Les étudiants ayant réussi le concours d'accès à une école nationale supérieure, après deux années de classe préparatoire, sont affectés dans les écoles nationales supérieures sur la base de trois critères :

- 1- la note obtenue au concours,
- 2- les vœux exprimés par l'étudiant
- 3- les capacités d'accueil des écoles nationales supérieures.

Les classes préparatoires sont de six (06) types différents et donnent accès à six (06) types d'écoles nationales supérieures.

- **A- Les classes préparatoires en Sciences et Technologie** : permettent d'accéder aux écoles nationales supérieures suivantes :
- Ecole Nationale Polytechnique d'Alger.
- Ecole Nationale Polytechnique d'Oran.
- Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine.
- Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics d'Alger.
- Ecole Nationale Supérieure de l'Hydraulique de Blida.
- Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la métallurgie d'Annaba.
- **B-** Les classes préparatoires en Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales : permettent d'accéder aux écoles nationales supérieures suivantes :
- Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Koléa.
- Ecole Supérieure de Commerce de Koléa.
- Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée de Koléa.
- C- Les classes préparatoires en Sciences de la Nature et de la Vie : permettent d'accéder à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie d'El Harrach.
- **D- Les classes préparatoires en Informatique** : permettent d'accéder aux écoles nationales supérieures suivantes :
- Ecole Nationale Supérieure d'Informatique d'Alger.
- Ecole Nationale en Informatique de Sidi Bel Abbes.
- **E- Les classes préparatoires en Architecture** : permettent d'accéder à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger.
- **F-** Les classes préparatoires intégrées « spécifiques » : permettent d'accéder aux écoles nationales supérieures suivantes :
- Ecole Nationale Supérieure en Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger.
- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine.

L'annexe 03 (pages 39 à 43) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les classes préparatoires.

- Colonne 1 : Code d'identification de la classe préparatoire,
- Colonne 2: Classe préparatoire,
- Colonne 3: Ecoles nationales supérieures relevant de chaque type de classe préparatoire,
- Colonne 4: Circonscriptions géographiques relevant de chacune des classes préparatoires,
- Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux classes préparatoires,
- Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux classes préparatoires.

1.5 Préinscription et orientation dans les Instituts de technologie

Au titre de la rentrée universitaire 2015–2016, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans un institut de technologie doivent :

- Postuler à une préinscription dans un institut de technologie de leur choix,
- Etre sélectionnés après un entretien avec l'équipe pédagogique de l'institut de technologie.

Les instituts de technologie sont des espaces universitaires personnalisés, à l'intérieur de l'université, dédiés à des formations de licence professionnalisante en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, et offrent à leurs diplômés, la possibilité d'acquérir des compétences académiques et professionnelles à même de les rendre rapidement opérationnels sur le terrain.

Les instituts de technologie ont pour objectifs :

- de valoriser le diplôme de licence et le rendre visible et lisible auprès des entreprises,
- de construire des filières de formation professionnalisées de licence élaborées en concertation et en coordination avec les entreprises,
- de développer de nouvelles pratiques pédagogiques impliquant les professionnels dans la formation, afin d'améliorer l'employabilité des diplômés,
- de mettre en place des interfaces universités-entreprises avec, à l'appui, des plateformes technologiques comme espaces de partenariat dédiés à l'innovation et au partage des compétences.

Les formations proposées par les instituts de technologie sont appelés à couvrir les besoins du secteur tertiaire (services, commerces...) et du secteur secondaire (transformation, production de biens...).

L'annexe 04 (pages 44 à 45) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les instituts de technologie.

- Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation dispensées dans les instituts de technologie,
- Colonne 2: Domaines de formation,
- Colonne 3: Filières de formation,
- Colonne 4: Licences professionnelles,
- Colonne 5: Les établissements de formation assurant les formations,
- Colonne 6: Les Wilayas rattachées aux établissements de formation,
- Colonne 7 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux formations,
- Colonne 8 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription.

1.6 Préinscription et orientation dans les Ecoles Nationales Supérieures et instituts

L'annexe 05 (pages 45 à 48) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles nationales supérieures et instituts.

- Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,
- Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,
- Colonne 3 : Ecole nationale supérieure ou l'institut assurant la filière de formation,
- Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des écoles nationales supérieures ou des instituts,
- Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,
- Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les écoles nationales supérieures et les instituts.

1.7 Préinscription et orientation dans les Ecoles Normales Supérieures

L'annexe 06 (pages 49 à 55) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles normales supérieures.

- Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,
- Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,
- Colonne 3 : Ecole normale supérieure assurant la filière de formation,
- Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des écoles normales supérieures,
- Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,
- Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les écoles normales supérieures.

1.8 Préinscription et orientation dans les filières des sciences médicales et vétérinaires

L'annexe 07 (pages 55 à 58) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières des sciences médicales et vétérinaires

- Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,
- Colonne 2: Intitulé des filières de formation,
- Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant la filière de formation,
- Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs,
- Colonne 5 : Séries de baccalauréat ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,
- Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription, Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux filières de formation.

L'annexe 08 (page 59) fait état des codes des wilayas.

L'annexe 09 (page 60) présente le réseau des établissements universitaires.

2. Modalités de préinscription et d'orientation

2.1 Préinscription

Le titulaire du baccalauréat doit remplir, en ligne, une fiche de vœux disponible sur les sites Internet dédiés, dans le respect des règles générales définies dans les annexes de 02 à 06.

Il doit y faire figurer par ordre décroissant, dans la limite de dix (10) choix possibles, les domaines de formation du système LMD et/ou les classes préparatoires et/ou les filières à recrutement national et/ou les écoles et/ou les filières des sciences médicales et vétérinaires dans lesquels il souhaiterait s'inscrire.

Pour rappel, la fiche de vœux est transmise, <u>exclusivement par voie électronique,</u> à travers les sites Internet dédiés.

Les préinscriptions en ligne sont obligatoires pour tous les bacheliers. Tout étudiant n'ayant pas accompli et finalisé sa préinscription en ligne dans les délais impartis, perdra toute possibilité de s'inscrire dans une filière de son choix.

Tout bachelier ayant choisi une filière à test et qui ne se présente pas au test, perdra toute possibilité de s'inscrire dans une autre filière de son choix.

2.2 Traitement informatique

Le traitement national informatisé prendra en charge toutes les fiches de vœux des nouveaux bacheliers, saisies et transmises en ligne. Sur la base de la combinaison des trois paramètres de préinscription et d'orientation, ce traitement conduit à satisfaire chacun des nouveaux bacheliers dans l'un de ses dix choix.

Dans le cas particulier où aucun des dix choix n'a pu être satisfait, il est proposé au nouveau bachelier concerné une affectation dans un domaine de formation ou une filière de formation.

Les résultats du traitement national informatisé sont mis à la disposition des bacheliers sur les sites Internet dédiés.

En consultant l'un de ces sites, le bachelier prendra connaissance de son affectation. Il se présentera, alors, à l'établissement de son affectation, pour déposer son dossier d'inscription, s'acquitter de ses droits d'inscription, retirer les documents de confirmation de son inscription administrative et prendre connaissance de la programmation des enseignements.

3. Circonscriptions géographiques d'inscription

Le rattachement des circonscriptions géographiques d'inscription des nouveaux bacheliers dans les domaines de formation et filières de formation, tel que défini dans les annexes correspondantes, peut être modifié pour garantir une meilleure affectation des nouveaux bacheliers, dans les établissements d'enseignement supérieur, offrant plus de capacités d'accueil, d'encadrement et d'hébergement.

Afin d'assurer une meilleure orientation des nouveaux bacheliers, le rattachement aux établissements d'enseignement supérieur des circonscriptions géographiques se fait soit par wilaya, soit par Daira. Dans tous les cas de figure, les conditions d'accès sont celles de la filière concernée de l'établissement d'affectation.

En particulier, pour les filières des sciences médicales, les filières à recrutement national, les écoles nationales supérieures, les instituts et certaines filières « sensibles », le bachelier peut être affecté dans tout établissement d'enseignement supérieur du territoire national en fonction des disponibilités d'accueil.

4. Recours

Dans le cas d'une affectation ne répondant à aucun des dix choix exprimés dans la fiche de vœux, le nouveau bachelier peut introduire un recours exclusivement en ligne. Dans ce cas, il doit remplir, en ligne, une fiche de vœux comportant trois possibilités de choix par ordre décroissant de filières, dans le respect des règles générales définies dans les annexes de 02 à 06.

Le recours, ainsi introduit, sera traité conformément aux conditions pédagogiques requises au titre de l'année universitaire 2015-2016 et des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.

5. Réorientation

Dans le cas où le bachelier, orienté vers une filière subordonnée à la réussite à un concours, à un test d'aptitude ou à un entretien avec un jury, est déclaré non admis aux épreuves prévues à cet effet, il est réorienté vers l'un de ses autres choix mentionnés sur la fiche de vœux dans le respect des conditions pédagogiques requises au titre de l'année universitaire 2015-2016 et des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur. Dans ce cas, l'établissement d'accueil, en première affectation, est tenu de mener toute la procédure de cette réorientation dans le cadre des conférences régionales.

Pour permettre la réorientation des bacheliers non admis aux épreuves d'accès aux formations subordonnées à un test ou un entretien devant un jury, les établissements concernés doivent transmettre aux bacheliers le résultat des différentes épreuves au plus tard 72 heures avant la clôture des inscriptions définitives.

6. Calendrier des préinscriptions, recours et inscriptions définitives

La période des préinscriptions est fixée :

du 06 au 13 juillet 2015

La période de confirmation des préinscriptions est fixée :

du 14 au 17 juillet 2015

La période des affectations et des recours en ligne est fixée :

du 28 juillet au 30 juillet 2015

La période de déroulement des concours, tests d'aptitude et entretien avec un jury pour les filières concernées est fixée :

du 28 juillet au 02 août 2015

La période des inscriptions définitives est fixée :

du 29 juillet au 06 août 2015

La date limite du **06 août 2015** clôture définitivement les inscriptions au titre de l'année universitaire 2015-2016. En conséquence, les chefs d'établissement d'enseignement supérieur sont tenus de transmettre les listes finales des nouveaux bacheliers inscrits définitivement dans leur établissement respectif au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, au plus tard **le 09 août 2015**, sur support électronique et en ligne.

7. Cas particuliers

7.1 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Excellent »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Excellent» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant trois (03) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

7.2 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Très Bien »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Très Bien» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant cinq (05) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

7.3 Les titulaires d'un diplôme étranger obtenu en 2015

Les titulaires d'un diplôme étranger obtenu en 2015, reconnu équivalent au baccalauréat algérien, sont soumis pour l'accès aux filières des sciences médicales, aux classes préparatoires, aux écoles nationales supérieures et aux filières de formation à recrutement national, en plus de l'obligation de satisfaire à la moyenne minimale exigée pour l'accès à ces formations, à des conditions d'accès complémentaires qui seront fixées par voie de circulaire additive.

L'accès aux domaines ou aux autres filières de formation est soumis aux mêmes conditions pédagogiques d'inscription que celles applicables aux titulaires du baccalauréat algérien.

7.4 Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2015

Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2015 et n'ayant pris aucune inscription universitaire peuvent, au titre de l'année universitaire 2015-2016, déposer une demande d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement et de formation supérieurs de leur circonscription géographique de rattachement, selon les conditions pédagogiques et la note minimale d'accès à la filière ou au domaine, de l'année d'obtention de leur baccalauréat et ce, dans la limite des places pédagogiques disponibles.

Il est demandé aux chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs et aux directeurs des œuvres universitaires de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la plus large diffusion, en direction des nouveaux bacheliers et de leurs parents, du contenu de la présente circulaire et de toute information relative aux cursus de formations supérieures, aux diplômes les sanctionnant et aux conditions d'accès aux œuvres universitaires.

J'attache la plus grande importance à l'application rigoureuse des dispositions de la présente circulaire.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Sommaire des annexes

Tableaux	Domaines et filières de Formation	Pages		
Annexe 01:	Points de Formation et conditions d'inscription en licence du système LMD	10		
I	Sciences et Technologies	12		
II	Sciences de la Matière	14		
III				
IV				
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	17		
VI	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	18		
VII	Droit et Sciences Politiques	19		
VIII	Lettres et Langues Etrangères	21		
IX	Sciences Humaines et Sociales	24		
Х	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	27		
ΧI	Arts	27		
XII	Langue et littérature Arabes	28		
XIII Langue et Culture Amazighes				
Annexe 02 : Domaines ou filières à recrutement national				
I	I Sciences et Technologies			
II	Sciences de la Matière	34		
III	Mathématiques et Informatique	35		
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	36		
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	37		
VI	Sciences Humaines et Sociales	37		
VII	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	38		
VIII	Sciences de la Nature et de la Vie (Système classique)	38		
Annexe 03 :	Classes préparatoires	39		
Annexe 04 :	Instituts de technologie	44		
Annexe 05 : Ecoles nationales supérieures et instituts 46				
Annexe 06 : Ecoles normales supérieures 49				
Annexe 07 : Filières de formation supérieure en sciences médicales et vétérinaires 56				
Annexe 08 : Code des Wilayas 59				
Annexe 09 :	Réseau des établissements universitaires	60		

NB : Codification des domaines et filières :

- spécification du domaine : D + deux chiffres, exemple : D01, D11, D12
- spécification de la filière : codification à trois chiffres, exemple : 012, 082, 093

ANNEXE 01

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription en licence dans le système LMD

DOMAINES ET FILIERES DE FORMATION

Codes	Domaines et filières de Formation					
D01	Sciences et Technologies					
	011 Technologie					
	012 Architecture					
D02	Sciences de la Matière					
D03	Mathématiques et Informatique					
D04	Sciences de la Nature et de la Vie					
D05	Sciences de la Terre et de l'Univers					
	051 Géologie					
	052 Gestion des Techniques Urbaines					
	053 Géographie et Aménagement du Territoire					
D06	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales					
	061 Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales					
	062 Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales –Univ. Sciences Islamiques E.A.K					
D07	Droit et Sciences Politiques					
	071 Droit					
	072 Sciences Politiques					
D08	Lettres et Langues Etrangères					
	081 Langue Allemande					
	082 Langue Anglaise					
	083 Langue Espagnole					
	084 Langue Française					
	085 Langue Italienne					
	086 Langue Russe					
	087 Langue Turque					
D09	Sciences Humaines et Sociales					
	091 Sciences Humaines					
	092 Sciences Humaines (Sciences de l'information et de la communication) – Univ. Alger 3;					
	Univ. Constantine 3					
	093 Sciences Humaines – Univ des Sciences Islamiques E.A.K					
	094 Sciences Sociales					
	095 Sciences Islamiques					
	096 Sciences Islamiques -Univ des Sciences Islamiques E.A.K					
D10	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives					
D11	Arts					
	111 Arts – Univ. Djelfa					
	112 Arts – Univ. Saida					
	113 Arts – Univ. Mostaganem					
	114 Arts – Univ. Sidi Bel Abbes					
	115 Arts – Univ. Tlemcen					
	116 Arts – Univ. Oran 1					
	117 Arts – Univ. Constantine 3					
	118 Arts – Univ. Mascara					
D12	Langue et littérature Arabes					
	121 Langue et littérature Arabes					
	122 Langue et littérature Arabes - Univ des Sciences Islamiques E.A.K					
D13	Langue et Culture Amazighes					
	131 Langue et Culture Amazighes – Univ. Bejaia					
	132 Langue et Culture Amazighes – Univ. Tizi Ouzou					
	133 Langue et Culture Amazighes – Univ. Bouira					
	134 Langue et Culture Amazighes – Univ. Batna					

I. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNOLOGIES : D01

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
011	Technologie	- Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Constantine 3 - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Gid Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - USTO (Oran) - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03,47* 06 09,16*,42,44* 10,16*,26 15 16* 17 26 16*,35 44* 47* 11 04 05 07 12 18,21* 19,43* 21* 23,36 24,21* 25 43* 28 30,33,47* 34 39 40 41 43* 01 02,44* 08,37 13,46* 14 20,32* 22 27 29*,48* 31,46* 31,48* 32* 38 45 46* 48*	Priorité 01 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02 : . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21,32, 43, 44, 46, 47 et 48 peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

I. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNOLOGIES : D01 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
012	Architecture	- Univ. Laghouat - Univ. Blida 1 - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - USTO	03,17,47 09,11,16,26,42,44 06,10,15,35 16 04,40 05,25 07,30,33,39 12 18,19,28,34,43 21,23,36 24,41 01,08,32,37,45 13,46 02,27,48 14,20,22,29,31,38	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires: Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20

II DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA MATIERE : D02

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D02	Sciences de la Matière	- Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ M'Sila - Univ. Duargla - Univ. El Tarf - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Souk Ahras - Univ. Souk Ahras - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - USTO (Oran) - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane	03,47* 06 09,16*,42,44* 10,16*,26 15 16* 17 26 16*,35 44* 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24,21* 25,43 28 30,33,47* 34 36* 39 40 41 01 02,44* 08,37 13,46* 14 20,32,45 22 27 29 31,46* 31 38 46* 48	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 36, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

III. DOMAINE DE FORMATION MATHEMATIQUES INFORMATIQUE : D03

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D03	Mathématiques et Informatique	- Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Biskra - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Bl Tarf - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Souk Abras - C. Univ. Mila - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Tiaret - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - USTO (Oran) - C. Univ. Naama - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane	03,47* 06 09,16*,42,44* 10,26 15 16* 17 26 16*,33,35 44* 47* 11 04,25 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 24,21* 28 30,47* 34 36 39 40 41 43 01 02,44* 08 13,46* 14,38 20,32 22 27 29 31,46* 31 37 45 46* 48	Priorité 01 . Mathématiques Priorité 02 . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Priorité 1 et 2 Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Pour la Priorité 2 Conditions complémentaires: Pour participer au classement, la note de mathématiques obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 44,46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

IV. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE : D04

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D04	Sciences de la Nature et de la Vie	- Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - USTHB - Univ. Djelfa - Univ. Ghardaia - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Skikda - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Bi Tarf - Univ. El Tarf - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tierret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - USTO (Oran) - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Relizane	03,47* 06 09,42,44* 10,26 15 16 16 17 26 33,35 47* 44* 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24,21* 25 28 30,47* 34 36* 39 40 41 43 01 02,44* 08,37 13,46* 14 20,32* 22 27 29,48* 31,46* 31,48* 32* 38 45 46* 48*	Priorité 01 : .Sciences Expérimentales . Mathématiques Priorité 02 : . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 32, 36, 44, 46, 47 et 48, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

V. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS : D05

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
051	Géologie Gestion des Techniques Urbaines	- Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Constantine 1 - Univ. Ouargla - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tindouf - Univ. Biskra - Univ. Constantine 3 - Univ. Constantine 3	15,35 16,33,47* 03,09,17,26,42,44* 11 04 05,07,28,39 12,40,41 18,21*,43 06,10,19,34 23,36 24,21* 21*,25 30,47* 02,44* 13,45,46 14,38 22 29,48 20,22,27,31,32 01,08,37 04,05,12,18,19,21,23,24, 36,40,41,43 07,30,33,38,39,45,47 02,03,09,11,15,16,25,26, 35,42,46,48 01,06,08,10,13,14,17,20, 22,27,28,29,31,32,34,37, 44	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
053	Géographie et Aménagement du Territoire	- USTHB - Univ. Djelfa - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Tebessa - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 1 - Univ. Oran 2	06,09,10,11,15,16,33,35, 42 03,17,26,44,47 04 05,07,28,30,39 12,40,41 19 23,36 18,21,24,25,34,43 01,02,08,13,14,20,22,27, 29,31,32,37,38,45,46,48		

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 44 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VI. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET COMMERCIALES : D06

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
061	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ. Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna (+ A. Barika) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guoragla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Chlef - Univ. Sechar - Univ. Tlemcen (+ A. Maghnia) - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Sidi bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane	03,47* 06 09,16,44* 10,26 15 16 17 26 35 44* 47* 11 33 16,42 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 24,21* 25,43 28 30,47* 34 36 39 40 41 43 01 02,44* 08 13,46* 14 20,32*,45 22 27 29 31,46* 32* 37 38 46* 48	Priorité 01 . Gestion et Economie Priorité 02 . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
062	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Sci Islamiques E.A.K	25		

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 32, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
071	Droit	- Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum el Bouaghi - Univ. Batna (+ A. Barika) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Tiemcen (+ A. Maghnia) - Univ. Tiemcen (+ A. Maghnia) - Univ. Tiaret (+ A. Sougheur + A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane	03,47* 06 09,16*,44* 10,26* 15 16*,33 17 26* 35 44* 47* 11 42,16* 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 21*,24 25,43 28 30,47* 34 36 39 40 41 01 02,44* 08 13,46* 14 20,32* 22 27 29 31,46* 32* 37 38 45 46* 48	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 26, 32, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07(suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
072	Sciences Politiques	- Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ. Blida 2 - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Constantine 3 - Univ. M'Sila - Univ. W'Sila - Univ. Houed - Univ. Khenchela - Univ. Adrar - Univ. El Oued - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Sougheur) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane	03,47* 09,26,33,42,44* 06,15 16 17 10,35 44* 47* 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 21*,24,41 25,43 28,34 30,47* 39 40 01 02,44* 08,37 13,46 14 20,32,45 22 27 29 31 38 48	Priorité 01 : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires: Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 44 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
081	Langue Allemande	- Univ. Alger 2 - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 2	03,06,09,10,11,15,16,17, 26,33,35,42,44,47 04,05,07,08,12,13,21,22, 23,24,25,28,30,34,36,39, 40,41,43 01,02,14,18,19,20,27,29, 31,32,37,38,45,46, 48		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
082	Langue anglaise	- Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guorstantine 1 - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tiemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03,47* 06,33 09,42,44* 15 16 17 26 10,35 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24,41 25 28 30,47* 34 36* 39 40 43 01 02,44* 08,37 13,46* 14,38* 20,32 22 27,38* 29 31,46* 45 46* 48	Priorité 01 : . Langues Etrangères Priorité 02 : . Lettres et Philosophie Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires: Pour participer au classement, la note d'anglais obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 36, 38, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
083	Langue Espagnole Langue française	- Univ. Alger 2 - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 2 - Univ. Laghouat	03,06,09,10,11,15,16,17, 26,33,35,42,44,47 01,08,13,19,21,23,25,36, 46, 04,05,07,12,24,27,28,34, 39,40,41,43 02,14,18,20,22,29,30,31, 32,37,38,45,48,		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
		- Univ. Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna (+ A. Barika) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tiemcen - Univ. Tiemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Naama - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	06 09,42,44* 10,26* 15 16,33 17 26* 35 44* 47* 11 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 24 25 28 30,47* 34 36 39 40 41 43 01 02,44* 08,37 13,46* 14 20,32 22 27 29 31,46* 38 45 46* 48	Priorité 01 : . Langues Etrangères Priorité 02 : . Lettres et Philosophie Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires: Pour participer au classement, la note de français obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 26, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
085	Langue Italienne	- Univ. Blida 2 - Univ. Alger 2	01,08,09,13,14,20,22,27, 29,31,32,37,38,42,45,46, 48,44* 02,03,06,10,11,15,16,17, 26,33,35,44*,47		
		- Univ. Annaba	04,05,07,12,18,19,21,23, 24,25,28,30,34,36,39,40, 41,43	<u>Priorité 01</u> : . Langues Etrangères	
086	Langue Russe	- Univ. Alger 2	03,04,05,06,07,09,10,11, 12,15,16,17,18,19,21,24, 28,33,34,35,36,40,41,42, 43	Priorité 02 : . Lettres et Philosophie Priorité 03 : . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
		- Univ. Oran 2	01,02,08,13,14,20,22,23, 25,26,27,29,30,31,32,37, 38,39,44,45,46,47,48	. Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	baccalaureac
087	Langue Turque	- Univ. Alger 2	01,02,03,06,08,09,10,11, 13,14,15,16,17,20,22,26, 27,29,31,32,33,35,37,38, 42,44,45,46,47,48		
		- Univ. Sci. Islamiques EAK	04,05,07,12,18,19,21,23, 24,25,28,30,34,36,39,40, 41,43		

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas de la Wilaya 44, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
091	Sciences Humaines - Sciences de l'information et de la communication	- Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ. Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Constantine 2 - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Souk Ahras - Univ. Temcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mascara - Univ. Relizane - Univ. Relizane	03,47* 06 09,44* 10,26* 15,35 16*,33 17 26* 44* 47* 11 16*,42 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36 24 25,43 28,34 30,47* 39 40 41 01 02,44* 08,37 13,46 14,38 20,32*,45 22 27 29 31 32* 48	Priorité 01: . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02: . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
093	Sciences Humaines	- Univ. Sci. Islamiques EAK	25		

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 26, 32, 44 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
094	Sciences Sociales	- Univ. Laghouat (+ A. Aflou) - Univ Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Duargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Chlef - Univ. Sechar - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Saida - Univ. Saida - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 2 - C. Univ.Ain Temouchent - C. Univ. Relizane	03,47* 06 09,44* 10,26* 15,35 16*,33 17 26* 44* 47* 11 16*,42 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24 25,43 28 30,47* 34 36* 39 40 41 01 02,44* 08,37 13,46* 14,38 20,32,45 22 27 29 31,46* 46* 48	Priorité 01 : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 26, 36 44, 46 et 47 peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
095	Sciences Islamiques Sciences Islamiques	- Univ. Laghouat - Univ. Bouira - Univ. Alger 1 - Univ. Ghardaïa - Univ. Batna - Univ. El Oued - Univ. M'Sila - Univ. Adrar - Univ. Tlemcen - Univ. Oran 1	03,17,47* 10,26* 09,15,16,26*,35,42 47* 04,05,06,12,18,21,23,24, 25,36,40,41,43 30,39 07,19,28,34 01,08,11,32,33,37 02,13,14,22,38,44,45,46, 48 20,27,29,31 Toutes les Wilayas	Priorité 01 : Lettres et Philosophie Langues Etrangères Priorité 02 : Mathématiques Techniques Mathématiques Sciences Expérimentales Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 26 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

X. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : D10

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D10	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives **	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Bouira - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Annaba - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Souk Ahras - Univ. Chlef - Univ. Mostaganem - USTO (Oran) - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tissemsilt	03,47* 06 10,15,26* 11,16,33 17 15,35 09,26*,42,44* 04,25 05,40,43 07,39 12 18,21* 19 21*,23,24,36 28,34 30,47* 41 02,44* 27,29,45,46,48 01,08,13,20,22,31,37 32 14,38	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat ^(*)

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 21, 26, 44 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

XI. DOMAINE DE FORMATION ARTS: D11

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
111	- Arts visuels - Arts du spectacle	- Univ. Djelfa			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au
112	- Arts visuels - Arts du spectacle	- Univ. Tlemcen		Toutes Séries de	
113	- Arts visuels - Arts du spectacle	- Univ. Constantine 3			
114	- Arts du spectacle	- Univ. Saida	Toutes les Wilayas	Baccalauréat	
115	- Arts du spectacle	- Univ. Sidi Bel Abbes			Baccalauréat
116	- Arts visuels - Arts du spectacle	- Univ. Mostaganem			
117	- Arts du spectacle	- Univ. Mascara			
118	- Arts du spectacle	- Univ. Oran 1			

^(**) L'inscription définitive sera prononcée après un test d'aptitude organisé par l'établissement concerné.

XII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET LITTERATURE ARABES : D12

- Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Oued 34 36* - Univ. El Oued 39 Priorité 02: Mathématiques Techniques Baccalauréat Baccalauréat	Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
- Univ. Khenchela	122	Langue et	- Univ Bejaia - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Batna (+ A. Barika) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Guelma - Univ. Guelma - Univ. Guolma - Univ. Guelma - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. El Tarf - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen (+ A. Maghnia) - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Ain Témouchent - C. Univ. Relizane	06 09,44* 10,26* 15 16*,33 17 26* 35 44* 47* 11 16*,42 04 05 07 12 18,21* 19 21* 23,36* 24 25 28 30,47* 34 36* 39 40 41 43 01 02,44* 08 13,46* 14 20,32 22 27 29 31,46* 37 38 45 46* 48	. Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02: . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

^(*) Les bacheliers de certaines Dairas des Wilayas 16, 21, 26, 36, 44, 46 et 47, peuvent être affectés dans des universités relevant d'autres Wilayas voisines. La moyenne minimale d'accès sera celle de l'établissement d'accueil.

XIII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES : D13

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
131	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Bejaia	06,18,19,33,34	Priorité 01 :	
132	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Bouira	01,03,10,11,14,17,26,32, 38,44,47	. Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 :	Le classement se fait sur la base de la moyenne
133	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Tizi Ouzou	02,08,09,13,15,16,20,22, 27,29,31,35,37,42,45,46, 48	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	générale obtenue au Baccalauréat
134	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Batna	04,05,07,12,21,23,24,25, 28,30,36,39,40,41,43	. Gestion et Economie	

ANNEXE 02

Domaines ou Filières de formation à recrutement national

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

DOMAINES OU FILIERES DE FORMATION A RECRUTEMENT NATIONAL

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F01	Hydraulique	- Hydraulique	- Univ. Bejaia			
F02	Aéronautique	 Télécommunications spatiales Exploitation aéronautique Opérations aériennes Installations Propulsion avion Avionique Structure avion 	- Univ. Blida 1			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou
F03	Electrotechnique	- Energies renouvelables	- Univ. Blida 1			égale à 12/20
F04	Génie des procédés	- Génie des procédés pharmaceutiques	- Univ. Médéa			
F05	Hydrocarbures	- Génie pétrolier : production des hydrocarbures - Génie pétrolier : Forage des puits d'hydrocarbures - Génie mécanique : mécanique des chantiers pétroliers - Génie mécanique : mécanique des unités pétrochimiques - Génie mécanique : transport des hydrocarbures - Génie des procédés - Géosciences appliquée : ressources minérales et énergétiques - Economie des hydrocarbures : économie pétrolière - Géophysique : géophysique sismique - Génie électrique : électricité industrielle - Automatisation des procédés industriels : commande automatique	- Univ. Boumerdes	Recrutement national	Priorité 01 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02 : . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20
F06	Electronique *	- Ingénierie électrique et électronique	- Univ. Boumerdes			

^{*} Enseignement en langue anglaise

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F07	Hygiène et Sécurité industrielle	 Maitrise du risque industriel Sureté interne des établissements Hygiène, sécurité et santé au travail Qualité, hygiène, sécurité et environnement Génie de l'environnent et procédés 	- Univ. Batna			
F08	Electrotechnique	- Energies renouvelables	- Univ. Biskra			
F09	Hydraulique	- Hydraulique	- Univ. Biskra			
F10	Génie minier	- Géotechnique - Environnement minier - Valorisation des ressources minérales - Exploitation minière - Electromécanique minière	- Univ. Tebessa	Recrutement national	Priorité 01 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires :
F11	Optique et mécanique de précision	 - Technologie des matériaux - Mécanique appliquée - Optique instrumentale et photonique - Optométrie - Métrologie et contrôle industriel 	- Univ. Sétif 1		Priorité 02 : . Sciences Expérimentales	Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F12	Génie des procédés	- Génie des polymères	- Univ. Sétif 1			
F13	Industries pétrochimiques	 Raffinage et pétrochimie Automatisation et contrôle en industries pétrochimiques Génie pétrochimique 	- Univ. Skikda	-		
F14	Génie minier	- Exploitation des mines - Valorisation des ressources minérales	- Univ. Annaba			

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription	
F15	Métallurgie	- Métallurgie	- Univ. Annaba		Priorité 01 :	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat	
F16	Ingénierie des transports	- Ingénierie des transports	- Univ. Constantine 1		. Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02: . Sciences Expérimentales	Conditions complémentaires :	
F17	Génie mécanique	- Fabrication mécanique	- Univ. Constantine 1			Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20	
F18	Architecture	- Architecture - Conduite opérationnelle de projets	- Univ. Constantine 3		. Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires :	
F19	Urbanisme	- Urbanisme	- Univ. Constantine 3		. Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13,50/20	
F20	Hydrocarbures	ForageProductionMécanique des chantiers pétroliers	- Univ. Ouargla	Recrutement national			
F21	Electronique	- Industries électroniques	- Univ. Bordj Bou Arreridj				
F22	Génie Biomédical	- Images et signaux biomédicaux - Informatique biomédicale - Electronique biomédicale	- Univ. Tlemcen		Priorité 01 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires :	
F23	Génie industriel	- Productique	- Univ. Tlemcen		Priorité 02:	Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être	
F24	Hygiène et sécurité industrielle	- Sécurité industrielle	- Univ. Oran 2		. Sciences Expérimentales	supérieure ou égale à 12/20	
F25	Génie industriel	- Maintenance en instrumentation	- Univ. Oran 2				
F26	Electromécanique	- Maintenance en électromécanique	- Univ. Oran 2				

I. Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F27	Génie maritime	- Propulsion et hydrodynamique navale - Construction et architecture navale	- USTO	Recrutement national	Priorité 01 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires :
F28 F29	Hydraulique Métallurgie	Hydraulique Métallurgie	- USTO		Priorité 02 : . Sciences Expérimentales	Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

II. Sciences de la Matière

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
	Physique	- Physique fondamentale - Energétique	- U.S.T.H.B	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
К01	Chimie	- Chimie				Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

III Mathématiques et Informatique

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
LO1	Mathématiques	 - Mathématiques - Algèbre et cryptographie - Probabilités statistiques - Recherche opérationnelle 	- - U.S.T.H.B.	Recrutement National	Priorité 01 . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02 . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20
	Informatique	 Informatique Génie des Télécommunications et réseaux Ingénierie des systèmes informatiques et Logiciels 				
LO2	Mathématiques	- Algèbre et géométrie- Analyse- Probabilités - Statistique	- Univ. Constantine 1			
L03	Informatique	 Génie logiciel Systèmes d'information Sciences de l'informatique Technologies de l'information 	- Univ. Constantine 2			

IV. Sciences de la Nature et de la Vie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
M01	Sciences Agronomiques	- Production animale- Sol et eau- Production végétale- Agronomie	- Univ. Biskra		. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
M02	Sciences Agronomiques	 - Agronomie saharienne - Sol et eau - Production végétale - Production animale - Protection des végétaux 	- Univ. Ouargla			
M03	Sciences Biologiques	- Eau et environnement	- Univ. Khenchela			
M04	Sciences Biologiques	- Sciences alimentaires	- Univ. Chlef	Recrutement National		
M05	Sciences Agronomiques	- Foresterie	- Univ. Tlemcen			
M06	Sciences Agronomiques	- Amélioration des productions végétales - Protection des cultures - Contrôle de la qualité des aliments - Sciences et technologies alimentaires - Sciences et productions animales - Sciences du sol et environnement	- Univ. Mostaganem			

V. Sciences de la Terre et de l'Univers

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
NO1	Géologie	- Géologie et environnement	- Univ. Annaba	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

VI. Sciences Humaines et Sociales

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription	
P01	Sciences Humaines - Archéologie	- Archéologie préhistorique- Conservation et restauration en archéologie	- Univ. Alger 2			Le classement se fait sur la base de la moyenne	
P02	Sciences Humaines - Archéologie	- Conservation du patrimoine	- Univ. Médéa			Priorité 01 :	générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires :
P03	Sciences Humaines - Archéologie	- Archéologie antique	- Univ. Guelma		. Lettres et Philosophie . Langues Etrangères	Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit	
P04	Sciences Humaines - Bibliothéconomie	- Techniques archivistiques - Bibliothèque et centres de documentation	- Univ. Constantine 2	Recrutement National	Priorité 02 : . Mathématiques	être supérieure ou égale à 12/20	
					. Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat	
P05	Sciences Islamiques – Charia **	- Imama (licence professionnelle)	- Dar El Imam Mohammedia			Conditions complémentaires : - Etre de sexe masculin - Satisfaire aux conditions complémentaires fixées par le Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs	

^{**} Licence professionnelle « Imama » en partenariat avec le Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs, exclusivement réservée aux bacheliers de sexe masculin.

VII. Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
	Activité physique et sportive éducative	- Education et motricité				Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat ^(**)
R01	Entrainement sportif	- Entrainement sportif compétitif	- Univ. Constantine 2	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Conditions complémentaires :
	Administration et gestion du sport	- Gestion des infrastructures sportives et des ressources humaines				Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

^(**) L'inscription définitive sera prononcée après un test d'aptitude organisé par l'établissement concerné.

VIII. Sciences de la Nature et de la Vie (Système classique)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
S01	Nutrition, Alimentation et technologies Agro- Alimentaires	- Univ. Constantine 1	Recrutement	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
S02	Docteur vétérinaire	- Univ. Constantine 1	National		Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

Classes préparatoires

I. Classes Préparatoires en Sciences et Technologies (CPST)

Code	Classe préparatoire (CP)	Ecoles Nationales Supérieures	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
T01	CPST – Alger				
T02	CPST – Annaba				
Т03	CPST – Tlemcen				
T04	CPST – Oran				Priorité 01 et 02
T05	CPST - Ecole Nationale Polytechnique d'Alger	Fools Neticeals Debashering WAlson			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au
т06	CPST - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique	- Ecole Nationale Polytechnique d'Alger - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran		Priorité 01	baccalauréat
Т07	CPST - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics	- Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine		. Mathématiques .Techniques	Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne
т08	CPST - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine	- Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics	Recrutement national	Mathématiques	générale obtenue au baccalauréat doit être :
Т09	CPST - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran	- Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de		Priorité 02 .Sciences Expérimentales	Pour la Priorité 01
T10	CPST - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie d'Annaba	la Métallurgie d'Annaba			supérieure ou égale à 13/20 Pour la Priorité 02
T11	CPST - Univ. Laghouat				supérieure ou égale à 14/20
T12	CPST - Univ. Blida 1				
T13	CPST - Univ. Guelma				
T14	CPST - Univ. Ouargla				

II. Classes Préparatoires en Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion (CPSECSG)

Code	Classe préparatoire	Ecoles Nationales Supérieures	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
U01	CPSECSG - Draria - Alger				
U02	CPSECSG - Annaba				
U03	CPSECSG - Constantine			Priorité 01	Le classement se fait sur la base de la
U04	CPSECSG - Tlemcen	- Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et		. Mathématiques . Techniques Mathématiques	moyenne générale obtenue au baccalauréat
U05	CPSECSG - Oran	en Economie Appliquée - Ecole Supérieure de Commerce	Recrutement national	. Gestion et Economie	Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne
U06	CPSECSG - Ecole Supérieure de Commerce - Koléa	- Leoie Superieure de Commerce		Priorité 02 . Sciences Expérimentales	générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
U07	CPSECSG - Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Koléa			. Sciences Experimentales	0
U08	CPSECSG - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée- Koléa				

III. Classes Préparatoires en Sciences de la Nature et de la Vie (CPSNV)

Code	Classe préparatoire	Ecoles Nationales Supérieures	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
V01	CPSNV – Alger				
V02	CPSNV - Mostaganem				Le classement se fait sur la base de la
V03	CPSNV – Oran			. Sciences Expérimentales	moyenne générale obtenue au Baccalauréat.
V04	CPSNV - Univ. Batna	- Ecole Nationale Supérieure Agronomique*	Recrutement national	. Mathématiques . Techniques	Conditions complémentaires :
V05	CPSNV - Univ. Sidi Bel Abbes			Mathématiques	Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
V06	CPSNV - Ecole Nationale Supérieure Agronomique				

^{*}La tutelle a programmé l'ouverture d'autres écoles nationales supérieures. Ces écoles sont appelées à recevoir les étudiants des classes préparatoires en sciences de la nature et de la vie

IV. Classe Préparatoire en Informatique (CPI)

Code	Classe préparatoire	Ecole Nationale Supérieure	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
PI1	CPI - Ecole Nationale Supérieure en Informatique - Alger				Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
PI2	CPI - Ecole Supérieure en Informatique - Sidi Bel Abbes	- Ecole Nationale Supérieure en Informatique d'Alger - Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbes	Recrutement national	Priorité 01 . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02 . Sciences Expérimentales	Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être: Pour la Priorité 01 supérieure ou égale à 13/20 Pour la Priorité 02 supérieure ou égale à 14/20

V. Classe Préparatoire en Architecture (CPA)

Code	Classe préparatoire	Ecole Nationale Supérieure	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
PA1	CPA - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme Alger	- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme	Recrutement national	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20

VI. Classes Préparatoire intégrées « spécifiques »

Cod	le Classe Préparatoire	Ecole Nationale Supérieure	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
PS	CPS - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	- Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	Recrutement national	- Sciences Expérimentales - Mathématiques - Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
PS	CPS - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine	- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine	Recrutement national	- Sciences Expérimentales - Mathématiques - Techniques Mathématiques	Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

Instituts de Technologie

I. Instituts de technologie (Licences professionnelles)

Code	Domaine de formation	Filières de Formation	Licences professionnelles	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
T01		Hygiène et Sécurité	Hygiène, sécurité et environnement	- Univ. Ouargla - Institut de Technologie			Le classement se fait sur la base de
T02	Sciences et	Génie des	Génie chimique	- Univ. Bouira – Institut de			la moyenne générale obtenue au
	technologies(*)	procédés	Génie de la formulation	Technologie		. Techniques Mathématiques	Conditions comulántom trains.
т03		Hydraulique	Génie de l'eau	- Univ. Bouira – Institut de Technologie		Priorité 02 :	Conditions complémentaires : Pour participer au classement,
T04	Sciences de la	Physique	Matériaux et contrôle physico chimique	- Univ. Oum El Bouaghi -		. Sciences Expérimentales	la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
	matière(*)	, ,	Techniques instrumentales	Institut de Technologie	Barrata mantanati anati		
		Sciences de gestion	Gestion des ressources humaines	- Univ. Ouargla - Institut de	Recrutement national	Priorité 01 . Gestion et Economie Priorité 02 . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de
T05	Sciences économiques,	Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et finance	Technologie			la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
	de gestion et commerciales(*)	Sciences de gestion	Gestion des ressources humaines	- Univ. Oum El Bouaghi -			Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure
Т06		Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et finance	Institut de Technologie		. Sciences Expérimentale	ou égale à 12/20

^(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'institut de technologie concerné.

Ecoles Nationales Supérieures et Instituts

Ecoles Nationales Supérieures et Instituts

Tableaux	Ecoles Nationales Supérieures et Instituts	Codes
	Ecole Nationale Supérieure de Technologie	EC1
	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire d'El Harrach - Alger	EC2
I	Institut Vétérinaire de Batna	EC3
	Institut Vétérinaire de Tiaret	EC4

I.1. ECOLES NATIONALES SUPERIEURES ET INSTITUTS

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
EC1	Technologie	Ecole Nationale Supérieure de Technologie Rouiba - Alger	Recrutement national	Priorité 01 .Mathématiques, . Techniques Mathématiques, Priorité 02 . Sciences Expérimentales	Priorité 01 et 02 Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires: Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être: Pour la Priorité 01 supérieure ou égale à 13/20 Pour la Priorité 02 supérieure ou égale à 14/20
EC2	Docteur Vétérinaire	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire El – Harrach -Alger			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au
EC3	Docteur Vétérinaire	Institut vétérinaire de Batna	Recrutement national	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Baccalauréat Conditions
EC4	Docteur Vétérinaire	Institut Vétérinaire de Tiaret			complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20

Ecoles Normales Supérieures

I. ECOLES NORMALES SUPERIEURES ET ECOLES NORMALES SUPERIEURES d'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

I. 1. FILIERES DE FORMATION

Code	Filières
400	Professeur de l'Ecole Primaire en Arabe (P.E.P.)
401	Professeur de l'Ecole Primaire en Français (P.E.P.)
402	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue et Littérature Arabes (P.E.M.)
403	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Française (P.E.M.)
404	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Anglaise (P.E.M.)
405	Professeur de l'Enseignement Moyen en Histoire - Géographie (P.E.M.)
406	Professeur de l'Enseignement Moyen en Musique (P.E.M.)
407	Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Naturelles (P.E.M.)
408	Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Exactes (P.E.M.)
409	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue et Littérature Arabes (P.E.S.)
410	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Française (P.E.S.)
411	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Anglaise (P.E.S.)
412	Professeur de l'Enseignement Secondaire en en Histoire – Géographie (P.E.S.)
413	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Philosophie (P.E.S.)
414	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Musique (P.E.S.)
415	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Naturelles (P.E.S.)
416	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Exactes (P.E.S.)

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
400	Arabe (*) (P.E.P)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44 28,34 04,05,06,12,18,19,21,23, 24,25,36,40,41,43 07,11,30,33,39,47 01,08,37,45 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,32,46	Priorité 01 . Sciences Expérimentales . Mathématiques Priorité 02 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à
401	Français (*) (P.E.P)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Oran	03,17,47 09,10,15,16,26,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 28,34 01,08,37,45 02,14,27,29,38,48 07,11,30,33,39 13,20,22,31,32,46	Priorité 01 Lettres et Philosophie Langues Etrangères Priorité 02 Sciences Expérimentales Mathématiques Mathématiques Mathématiques	12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de langue principale de la filière choisie
402	Langue et Littérature Arabes(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Bechar - E.N.S. Ouargla	02,03,09,10,13,14,15,16, 17,20,22,26,27,29,31,32, 35,38,42,44,46,47,48 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,28, 34,36,40,41,43 01,08,37,45 07,11,30,33,39	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie

^(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
403	Langue Française(*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44		
		- E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine	06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,28, 34,36,40,41,43		
		- E.N.S. Ouargla	07,11,30,33,39,47		
		- E.N.S. Bechar	01,08,37,45		
		- E.N.S. Mostaganem	02,13,14,20,22,27,29,31, 32,38,46,48	Priorité 01 Lettres et Philosophie Langues Etrangères Priorité 02 Sciences Expérimentales Mathématiques Mathématiques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure à 10/20 dans
404	Langue Anglaise(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah	01,02,03,09,10,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,31, 32,35,37,38,42,44,45,46, 48		
		- E.N.S. Sétif	06,18,19,28,34		
		- E.N.S. Constantine	04,05,08,12,21,23,24,25, 36,40,41,43		l'épreuve de la filière choisie
		- E.N.S. Ouargla	07,11,30,33,39,47		
405	Histoire- Géographie(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah	01,02,03,09,10,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,31, 32,35,37,38,42,44,45,46, 47,48		
		- E.N.S. Sétif	06,18,19		
		- E.N.S. Constantine	04,05,07,08,11,12,21,23, 24,25,28,30,33,34,36,39, 40,41,43		
406	Musique(*) (P.E.M)	- E.N.S Kouba	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

^(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
407	Sciences Naturelles ^(*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat	03,17,26,28,32		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au
		- E.N.S Kouba	01,02,06,08,09,10,13,14, 15,16,20,22,27,29,31,35, 37,38,42,44,45,46,48		Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20.
		- E.N.S.E.T Skikda	12,18,21,23,24,36,41	. Sciences Expérimentales	Conditions complémentaires :
		- E.N.S. Constantine	04,05,19,25,34,40,43	. Mathématiques	Pour participer au classement, la moyenne
		- E.N.S. Ouargla	07,11,30,33,39,47		calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : (Sc. Nat + Maths)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
408	Sciences Exactes (*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat	03,17,26		Le classement se fait sur la base de la moyenne
	(P.E.IVI)	- E.N.S Kouba	06,09,10,15,16,35,42,44		générale obtenue au Baccalauréat qui doit être
		- E.N.S.E.T Skikda	12,18,21,23,24,36,41	Priorité 01: . Mathématiques	supérieure ou égale à 12/20.
		- E.N.S. Constantine	04,05,19,25,40,43	. Techniques Mathématiques	Conditions
		- E.N.S. M'Sila	28,34	Priorité 02: . Sciences Expérimentales	complémentaires : Pour participer au
		- E.N.S. Ouargla	07,11,30,33,39,47		classement, la moyenne calculée entre les notes de
		- E.N.S. Bechar	01,08,37,45		Mathématiques et de Physique (Maths +
		- E.N.S. Oran	02,13,14,20,22,27,29,31, 32,38,46,48		Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
409	Langue et Littérature Arabes ^(*) (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah	02,03,09,10,13,14,15,16, 17,20,22,26,27,29,31,32, 35,38,42,44,46,48	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure
		- E.N.S. Sétif	06,18,19	Priorité 02	ou égale à 12/20.
		- E.N.S. Constantine	04,05,12,21,23,24,25,28, 34,36,40,41,43	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le choix de la filière est conditionné par une note
		- E.N.S. Ouargla	07,11,30,33,39,47	. Mathématiques . Techniques Mathématiques	obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de
		- E.N.S. Bechar	01,08,37,45		la filière choisie

^(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
410	Langue Française ^(*) (P.E.S) Langue Anglaise ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bechar - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Oran	03,17,26 01,08,37,45 09,10,15,16,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 28,34 02,14,27,29,38,48 07,11,30,33,39,47 13,20,22,31,32,46	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
		- E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Oran	09,10,15,16,35,42,44 06,18,19,28,34 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 07,11,30,33,39 01,02,08,13,14,20,22,27, 29,31,32,37,38,45,46,48		ia illicre choisic
412	Histoire Géographie ^(*) (P.E.S) Philosophie ^(*) (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine -E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Constantine	01,02,03,09,10,11,13,14, 15,16,17,20,22,26,27,29, 31,32,35,37,38,42,44,45, 46,47,48 06,18,19 04,05,07,08,12,21,23,24, 25,28,30,33,34,36,39,40, 41,43 02,03,09,10,11,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,32, 35,37,38,42,44,45,46,47, 48 01,04,05,06,07,08,12,18, 19,21,23,24,25,28,30,31, 33,34,36,39,40,41,43	Priorité 01 Lettres et Philosophie Langues Etrangères Priorité 02 Sciences Expérimentales Mathématiques Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie

^(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
414	Musique ^(*) (P.E.S)	E.N.S Kouba	Recrutement national	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
415	Sciences Naturelles ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S Kouba - E.N.S.E.T Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	03,17,26,28,32,47 01,02,06,08,09,10,13,14, 15,16,20,22,27,29,31,35, 37,38,42,44,45,46,48 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,34,40,43 07,11,30,33,39	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : (Sc. Nat + Maths)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
416	Sciences Exactes ^(*) (P.E.S.)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba - E.N.S.E.T Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. M'Sila - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17,26,47 06,09,10,15,16,35,42,44 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,40,43 28,34 07,11,30,33,39 01,08,37,45 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,32,46	Priorité 01: . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02: . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires: Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20

^(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

Filières de formation supérieure en Sciences Médicales et Vétérinaires

I. 1. FILIERES DE FORMATION

Code	Filières
700	Docteur en médecine
701	Docteur en pharmacie
702	Docteur en médecine dentaire
703	Docteur vétérinaire

701 Docteu pharma 702 Docteu médeci	Filières de formation	Etablissements de Formation	Wilayas rattachées aux établissements de formation	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
702 Docteu médeci	Docteur en nédecine (*)	- Univ. Laghouat - Univ. Bejaia - Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Batna - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Ouargla - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 1	03,17,47 06 09,26,42,44 10,15,35 11,16 04,05,12,40 19,28,34, 21,23,24,36,41 18,25,43 07,30,33,39 01,08,32,37 13,45,46 14,20,22,29 27 02,31,38,48		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
médeci	Oocteur en oharmacie(*)	- Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Batna - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 1	03,09,17,26,42,44 10,15,35 11,16,33,47 05,07,30,39,40 06,19,28,34,43 21,23,24,36,41 04,12,18,25 01,08,13,45,46 14,20,22,29,32 02,27,31,37,38,48	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Conditions complémentaires: Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20
	Oocteur en médecine dentaire (*)	- Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 1	03,09,17,26,42,44 10,15,35 11,16,33,47 05,06,07,19,28,34 23,24,30,36,39,40,41 04,12,18,21,25,43 01,08,13,45,46 14,20,22,29,32 02,27,31,37,38,48		
	Oocteur rétérinaire	- Univ. Blida 1 - Univ. El Tarf - Univ Souk Ahras	01,02,03,06,08,09,10,11, 13,14,15,16,17,20,22,26, 27,29,31,32,33,35,37,38, 42,44,45,46,47,48 05,07,18,19,21,23,25,28, 30,34,36,39,43 04,12,24,40,41	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

^(*) Pour assurer une meilleure répartition des nouveaux bacheliers, certains rattachements de circonscriptions géographiques peuvent être modifiés.

Code des Wilayas

Région Ouest

Région Centre

Région Est

Wilayas	Code
ADRAR	01
CHLEF	02
BECHAR	08
TLEMCEN	13
TIARET	14
SAIDA	20
SIDI BEL ABBES	22
MOSTAGANEM	27
MASCARA	29
ORAN	31
EL BAYADH	32
TINDOUF	37
TISSEMSILT	38
NAAMA	45
AIN TEMOUCHENT	46
RELIZANE	48

Wilayas	Code
LAGHOUAT	03
BEJAIA	06
BLIDA	09
BOUIRA	10
TAMANGHASSET	11
TIZI OUZOU	15
ALGER	16
DJELFA	17
MEDEA	26
ILLIZI	33
BOUMERDES	35
TIPAZA	42
AIN DEFLA	44
GHARDAIA	47

Wilayas	Code
OUM EL BOUAGHI	04
BATNA	05
BISKRA	07
TEBESSA	12
JIJEL	18
SETIF	19
SKIKDA	21
ANNABA	23
GUELMA	24
CONSTANTINE	25
M'SILA	28
OUARGLA	30
BORDJ BOU ARRERIDJ	34
EL TARF	36
EL OUED	39
KHENCHELA	40
SOUK AHRAS	41
MILA	43

Réseau des Etablissements universitaires

Liste des Etablissements de l'Enseignement Supérieur par Wilaya (W) 48 Universités + l'Université de la Formation Continue

W01 - Université d'Adrar W02 - Université de Chlef W03 - Université de Laghouat W04 - Université d'Oum El Bouaghi

W05 - Université de Batna W06 - Université de Bejaia W07 - Université de Biskra

W08 - Université de Béchar W09 - Université de Blida 1 W09 – Université de Blida 2

W10 - Université de Bouira W12 - Université de Tebessa W13 - Université de Tlemcen W14 - Université de Tiaret W15 - Université de Tizi Ouzou

W16 - Université d'Alger 1 W16 - Université d'Alger 2 W16 - Université d'Alger 3

W16 - U.S.T.H.B

W17 - Université de Djelfa W18 - Université de Jijel W19 - Université de Sétif 1

W19 - Université de Sétif 2 W20 - Université de Saida

W21 - Université de Skikda

W22 - Université de Sidi Bel Abbes W23 - Université de Annaba W24 - Université de Guelma W25 - Université de Constantine 1 W25 - Université de Constantine 2 W25 - Université de Constantine 3

W25 - Université des Sciences Islamiques EAK

W26 - Université de Médéa W27 - Université de Mostaganem W28 - Université de M'Sila W29 - Université de Mascara W30 - Université de Ouargla W31 - Université d'Oran 1 W31 - Université d'Oran 2

W31 - U.S.T.O

W34 - Université de Bordj Bou Arreridj W35 - Université de Boumerdes W36 - Université d'El Tarf W39 - Université d'El Oued W40 - Université de Khenchela W41 - Université de Souk Ahras

W44 - Université de Khemis Miliana W47 - Université de Ghardaïa

+ Université de la formation continue (UFC).(toutes les wilayates)

10 Centres Universitaires

W11 - Centre Universitaire de Tamanghasset W32 - Centre Universitaire d'El Bayadh W33 - Centre Universitaire d'Illizi W37 - Centre Universitaire de Tindouf W38 - Centre Universitaire de Tissemsilt W42 - Centre Universitaire de Tipaza W43 - Centre Universitaire de Mila W45 - Centre Universitaire de Naama

W46 - Centre Universitaire de Ain Temouchent

W48 - Centre Universitaire de Relizane

43 Ecoles hors université

12 Classes Préparatoires :

W13 - Classe Préparatoire en SEGC - Tlemcen W16 - Classe Préparatoire en SEGC - Alger W23 - Classe Préparatoire en SEGC - Annaba W25 - Classe Préparatoire en SEGC - Constantine W31 - Classe Préparatoire en SEGC - Oran W13 - Classe Préparatoire en ST de Tlemcen

11 Ecoles Normales :

W03 - Ecole Normale Supérieure de Laghouat W08 - Ecole Normale Supérieure de Bechar W16 – Ecole Normale Supérieure de Bouzaréah W16 - Ecole Normale Supérieure de Kouba W19 - Ecole Normale Supérieure de Sétif

W21 - Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de Skikda

W16 - Classe Préparatoire en ST d'Alger

W23 - Classe Préparatoire en ST de Annaba W31 - Classe Préparatoire en ST d'Oran W16 - Classe Préparatoire en SNV d'Alger

W27 - Classe Préparatoire en SNV de Mostaganem

W31 - Classe Préparatoire en SNV d'Oran

W25 - Ecole Normale Supérieure de Constantine W27 - Ecole Normale Supérieure de Mostaganem W28 - Ecole Normale Supérieure de M'Sila W30 - Ecole Normale Supérieure de Ouargla W31 - Ecole Normale Supérieure d'Oran

20 Ecoles Nationales Supérieures:

W09 - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique W16- Ecole Nationale Polytechnique d'Alger W16 - Ecole Nationale Supérieure Agronomique

W16 - Ecole Nationale Supérieure en Informatique d'Alger

W16 - Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information

W16 - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de

l'Aménagement du Littoral

W16 - Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques W16 - Ecole Nationale Supérieure de Technologie W16 - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics

W16 - Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire

W16 - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

W22 - Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbes
W23 - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie
W25 - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine
W25 - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine
W31 - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran

W31- Ecole Nationale Polytechnique d'Oran W42 - Ecole des Hautes Etudes Commerciales W42- Ecole Nationale Supérieure de Management

W42 - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée

W42 - Ecole Supérieure de Commerce

05 Annexes

W03- Annexe d'Aflou (U. Laghouat) W05 - Annexe de Barika (U. Batna) W13 - Annexe de Maghnia (U. Tlemcen) W14- Annexe de Sougheur (U. Tiaret) W14- Annexe de Ksar Chellala (U. Tiaret)